CC de Ventadour - Egletons - Monédières (Siren : 241900133)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lapleau
Arrondissement	Ussel
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/12/1997
Date d'effet	29/12/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Francis DUBOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La Gentilhommière
Numéro et libellé dans la voie	carrefour de l'Epinette
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19550 LAPLEAU
Téléphone	05 55 27 69 26
Fax	05 55 27 61 67
Courriel	accueil@cc-ventadour.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 218

Densité moyenne	23,65

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Champagnac-la-Noaille (211903901)	245
19	Chapelle-Spinasse (211904602)	117
19	Chaumeil (211905104)	161
19	Darnets (211907001)	369
19	Égletons (211907308)	5 066
19	Lafage-sur-Sombre (211909700)	124
19	Lapleau (211910609)	399
19	Laval-sur-Luzège (211911102)	101
19	Le Jardin (211909205)	86
19	Marcillac-la-Croisille (211912506)	830
19	Meyrignac-l'Église (211913702)	62
19	Montaignac-Saint-Hippolyte (211914304)	576
19	Moustier-Ventadour (211914502)	530
19	Péret-Bel-Air (211915905)	96
19	Rosiers-d'Égletons (211917604)	1 101
19	Saint-Hilaire-Foissac (211920806)	203
19	Saint-Merd-de-Lapleau (211922505)	193
19	Saint-Yrieix-le-Déjalat (211924907)	361
19	Sarran (211925102)	281
19	Soudeilles (211926308)	317

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) *Réalisation de schémas directeurs et d'études préalables à la prise de compétence pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement.*
- Assainissement non collectif *- Mise en oeuvre, animation et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)*
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) *A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018*
- Autres actions environnementales *- Jusqu'au 31 décembre 2017 : Gestion des milieux aquatiques : étude, restauration, aménagement et entretien des cours d'eau, zones humides. Restauration et aménagements d'ouvrages de voirie sur les cours d'eau. // - Soutien, promotion et mise en oeuvre des politiques environnementales intéressant les milieux aquatiques du territoire. // - Information et éducation des populations locales (scolaires ...) en matière de patrimoine naturel*

Sanitaires et social
- Action sociale *- Elaboration et mise en oeuvre par des opérations d'intérêt communautaire, d'une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse // Sont déclarés d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants : Aménagement et entretien des équipements et gestion et animation des activités ou services : du multi-accueil et du relais assistantes maternelles, de l'accueil intercommunal de loisirs sans hébergement (ALSH) dont les différents sites sont répartis sur le territoire commiunautaire, de l'espace jeunes ; Transport de mineurs dans le cadre d'activités liées à l'exercice de la politique en faveur de l 'enfance jeunesse // - Réalisation et mise en oeuvre et gestion de toutes actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse qui s'adressent à l'ensemble des habitants des communes membres de la communauté. // - Conduite d'une politique d'accueil de populations nouvelles et réalisation de toutes actions y afférant.*
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales *- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique.* *-Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.*
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs *- Création, entretien et gestion ou participation financière à la construction d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire (l'intérêt communautaire est défini par le caractère unique sur le territoire du nouvel équipement et par la diversité de l'origine géographique des usagers).*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme *- Elaboration et suivi de la Charte de développement du "Pays Haute-Corrèze - Ventadour", adhésion au Pays "Pays Haute-Corrèze - Ventadour" - Mise en oeuvre et animation des contrats de Pays et des projets communautaires correspondants - Mise en place, développement, gestion et coordination d'un système d'information géographique sur l'ensemble du territoire communautaire - Elaboration et suivi d'un zonage de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.) - Définition et suivi d'une politique de gestion foncière des milieux naturels et de recherche d'équilibre entre le foncier agricole et le foncier forestier - Etude et mise en oeuvre de toutes actions ou opérations permettant d'assurer la gestion des milieux naturels et la préservation des espaces agricoles et des espaces forestiers (parteneriat avec le conservatoire des Espaces Naturel du Limousin , avec la SAFER Marche Limousin, avec le C.R.P.F.,...) - Elaboration et suivi d'un Plan de Développement de Massifs Forestiers*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *- Création, aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire (Sont déclarées d'intérêt communautaire les voies nouvelles d'accès, depuis la voie publique, aux zones d'activités économiques de la communauté, telles que précisées à l'article 5 : développement économique, paragraphe 2) // - Prise en charge hors agglomération, de la signalisation routière dite "de proximité" à l'exclusion de la signalisation directionnelle et de police (lieudits, sites, services, activités ...) // - Aménagement et entretien des voies susceptibles d'être déclassées et transférées aux communes par le département ; ces voies doivent répondre à deux conditions : être situées hors agglomération, assurer la liaison entre communes du territoire. (L'intérêt communautaire étant défini par le caractère structurant du territoire, lié au statut de route départementale des voies transférées qui auront vocation par convention à devenir voie communale).*
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Promotion du tourisme, dont la gestion d'un office de tourisme intercommunale // - Activités touristiques hors promotion : l'intérêt communautaire est limité à la liste des actions définies ci-après : valorisation du patrimoine historique et culturel local soit : création, aménagement et gestion d'un pôle médiéval à Moustier Ventadour . cristallisation et aménagement des ruines du château et des abords immédiats, création, entretien et gestion d'une maison d'accueil touristique, gestion et animation du site, études et aménagements scénographiques intérieurs des églises du territoire, information et éducation en matière de patrimoine historique envers les populations locales (associations culturelles, scolaires,...) - entretien et gestion d' un centre culturel de proximité (Ouvrage Théâtral Permanent) à Lapleau. - réhabilitation du petite patrimoine rural non protégé (édifices dont la communauté de communes serait propiétaire en propre ou aurait la maîtrise d'ouvrage déléguée). - Aménagement, gestion et entretien des équipements touristiques suivantes : le restaurant l'Auberge des Bruyères, situé au bourg, sur la commune de Chaumeil ; les équipements publics liés au Village Vacances, la voirie et réseaux divers (VRD) sur l'emprise publique du site y compris la station d'épuration, ainsi que son territoire d'implantation ; la maison de Pays des Monédières située sur la commune de Chaumeil
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat *- Elaboration, suivi, révision et modification d' un plan local de l'Habitat (P.L.H.)*
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) *- Réalisation, mise en oeuvre et animation de toutes Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et de toutes autres procédures conventionnelles d'amélioration de l'habitat. - Coopération avec le Parc Régional de Millevaches (O.P.A.H. mise en oeuvre par le PNR) pour les communes de Darnets, Pérêt Bel Air, Saint Yrieix le Déjalat et Soudeilles . // Gestion de l'office public de l'habitat*
Autres
- NTIC (Internet, câble...) *Aménagement numérique : création, exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électronique au sens de l'article L1425-1 du CGCT, dont la mise en place de fibre optique sur le territoire communautaire.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres *- Chemins de petites randonnées : élaboration d'un schéma intercommunal de chemins de petites randonnées (pédestres, équestres, VTT, ...) : étude, aménagement et entretien des parcours conjointement envisagées comme tels par les communes concernées et le conseil de communauté. Elaboration, édition et actualisation d'un topoguide.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
19	Syndicat mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (251900130)	SM ouvert	107 203
19	Syndicat mixte de développement économique SYMA A89, Haute Corrèze (251927539)	SM ouvert	46 231
19	Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour (200060259)	SM fermé	46 231

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)